

ORAPI

Société Anonyme

25, rue de l'Industrie
69200 VENISSIEUX

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 LYON CEDEX 03
S.A.S. à capital variable

DELOITTE & ASSOCIES
Immeuble Higashi
106, cours Charlemagne
69002 LYON

ORAPI

Société Anonyme
25, rue de l'Industrie
69200 VENISSIEUX

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ORAPI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 2.2 et 2.4 de l'annexe aux comptes annuels exposent les règles d'évaluation, de comptabilisation et de dépréciation des fonds commerciaux et des titres de participations. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes annuels, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre société constitue des dépréciations des stocks selon les modalités décrites dans la note 2.5 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche définie par votre société, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier l'application et le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon, le 31 mars 2017
Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres



Nicolas SABRAN

DELOITTE & ASSOCIES



Gérard BADIN

ORAPI SA

BILAN

ACTIF	En milliers d'Euros			
	Brut	Amort.	Net	Net
		Prov		
	31/12/2016		31/12/2015	
			6	
Actif incorporel	9 300	2 610	690	6 563
Actif corporel	11 057	6 908	4 149	4 034
Actif financier	54 548	2 072	52 476	54 138
Actif immobilisé	74 905	11 590	63 315	64 735
Stocks	11 169	1 333	9 836	10 817
Clients	11 181	57	11 125	10 734
Autres créances et divers	50 845		50 845	49 456
Disponibilités	0		0	718
Actif circulant	73 195	1 390	71 805	71 725
Comptes de régularisations	538		538	866
TOTAL ACTIF	148 638	12 980	135 657	137 326

PASSIF	En milliers d'Euros	
	Net	Net
	31/12/2016	31/12/2015
Capital social	4 619	4 608
Primes, réserves et report à nouveau	51 660	48 662
Résultat	3 643	2 953
Provisions réglementées	1 146	1 112
Capitaux propres	61 068	57 335
Provisions	270	292
Emprunts et dettes financières	54 287	54 890
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 371	10 792
Dettes fiscales et sociales	1 694	1 468
Dettes sur immobilisations	279	457
Autres dettes	7 951	10 205
Dettes	72 582	77 812
Comptes de régularisations	1 738	1 886
TOTAL PASSIF	135 657	137 326

ORAPI SA

COMPTE DE RESULTAT

	En milliers d'euros	
	31/12/2016	31/12/2015
Chiffres d'affaires	60 543	60 725
Production stockée	-1 033	736
Reprises provisions et transfert charges	408	688
Subvention d'exploitation	9	1
Autres produits	11	32
Produits d'exploitation	59 939	62 182
Achats de matières premières	-37 754	-40 301
Sous traitance	-40	-112
Autres charges externes	-12 080	-12 469
Valeur ajoutée	10 065	9 300
Impôts et taxes	-806	-723
Charges de personnel	-4 721	-3 803
Autres charges	-47	13
Excédent Brut d'Exploitation	4 491	4 787
Dotation amortissements	-1 584	-1 327
Dotation provision actif	0	-441
Dotation provision passif	-55	-107
Charges d'exploitation	-57 087	-59 270
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 852	2 912
Résultat financier hors éléments exceptionnels	884	-888
Résultat financier éléments exceptionnels	0	0
RESULTAT FINANCIER	884	-888
RESULTAT COURANT	3 737	2 024
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-16	755
Impôt société	-78	175
BENEFICE NET	3 643	2 953

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2016

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en K-euros, sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 13 mars 2017.
Le total du bilan au 31 décembre 2016 s'élève à 135 657 K€ et le compte de résultat fait apparaître un bénéfice net de 3 643 K€.

1 - PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'EXERCICE

1.1 – SUIVI DE L'ABANDON DE CREANCE OCTROYE EN 2015 A LA FILIALE CTV AVEC CLAUSE DE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE

Compte tenu des résultats déficitaires passés de sa filiale Chimiotecnic Venissieux, et en considération de son intérêt dans le rétablissement de la situation de sa filiale, la société Orapi a donné son accord en date du 30 novembre 2015 pour abandonner partiellement la créance qu'elle détient à l'encontre de sa fille, à concurrence de la somme de 1 180 000 €.

Cet abandon de créance a été comptabilisé en charge financière dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2016, compte tenu des résultats positifs de la société Chimiotecnic Vénissieux, la clause de retour à meilleure fortune liée à cet abandon de créance a été activée pour la première fois pour un montant de 658 K€.

Ce produit a été comptabilisé en résultat financier.

1.2 – MISE EN PLACE D'UN PLAN EPARGNE GROUPE ET AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE

En juin 2016, il a été proposé aux salariés de la société ORAPI et aux salariés des sociétés françaises qui lui sont liées, d'acquérir des actions ORAPI par l'intermédiaire du FCPE ORAPI créé dans le cadre de la mise en place du PEG (Plan Epargne Groupe).

Cette opération s'est traduite par une augmentation de capital réservée aux salariés.

En juillet 2016, le capital social d'Orapi SA a été augmenté de 4 608 344 € à 4 618 753 € suite à la création de 10 409 actions de valeur nominale 1 €

Cette augmentation de capital a donné lieu à la comptabilisation d'une prime d'émission pour un montant total de 54 231 € sur laquelle ont été imputés les frais liés à l'opération pour un montant net d'impôt sur les sociétés de 9 361 € ainsi que le prélèvement pour dotation à la réserve légale de 10% de 1 041 €.

La charge d'abondement au PEG pour l'ensemble du groupe ainsi que les charges sociales liées se sont montées à 38 892 € au titre de l'ensemble des filiales du groupe dont 11 634 € comptabilisés en charge de personnel pour Orapi SA.

1.3 – CESSIION DES TITRES OH

Orapi SA a cédé le 15/11/2016 pour une valeur de 1 619 711 €, 100% des titres de sa filiale OH à son autre filiale Orapi Hygiène (ex Argos Hygiène) préalablement à l'opération de fusion absorption de la société OH par la société Orapi Hygiène en date du 31 décembre 2016.

Les titres de la société OH avait une valeur brute de 1 619 711 € et ne faisaient l'objet d'aucune dépréciation.

La plus-value de cession dégagée par la vente est donc nulle.

2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 - PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis, dans l'objectif de présenter une image fidèle, en respectant :

- Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité,
 - conformément aux hypothèses de base suivantes :
 - o continuité de l'exploitation,
 - o permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - o indépendance des exercices.

 - conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, du Règlement ANC 2014-03 (arrêté du 8 septembre 2014, annexe III, article 1 - JO du 15 octobre 2014) ainsi que du nouveau règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 (arrêté du 4 décembre 2015 – JO du 8 décembre 2015) modifiant le plan comptable général applicable aux comptes individuels des entreprises industrielles et commerciales.

 - conformément aux règlements CRC 2004-06 – relatif aux immobilisations et 2002-10 relatif aux amortissements.

2.2 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de recherche et développement : les dépenses de recherche et de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été supportées. Les dépenses antérieures immobilisées sont totalement amorties.

Contrat de recherche et développement :

Un contrat de recherche et développement portant sur le dépôt de formules biocides a été reconnu à l'actif sur 2013.

Il est amorti selon le mode linéaire avec prorata temporis sur une période de 10 ans.

Brevets, licences et marques : les brevets et licences déposés par la société ne sont pas immobilisés. Seuls les brevets ou marques acquis sont classés dans cette rubrique.

Logiciels informatiques : les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans à compter de la date d'acquisition.

Fonds commerciaux :

Suite à la transposition de la directive 2013/34 UE, des modifications ont été apportées au règlement ANC n°2014-03, celles-ci portant sur :

- La définition du fonds commercial
- L'évaluation des actifs corporels, incorporels et du fonds commercial postérieurement à leur date d'entrée
- Le mali technique de fusion.

Suite à l'application de ce nouveau règlement, la société a maintenu l'intégralité des malis techniques présents à l'actif de son bilan pour un montant 2 412 K€ au sein du poste « fonds commercial » ; en effet, l'analyse conduite au 1er janvier 2016 a permis de conclure à l'absence de plus-value latente sur d'autres actifs (incorporels, corporels ou financiers). A cette même date, la valeur d'utilité du fonds commercial est supérieure à sa valeur (nette) comptable incluant les malis techniques qui lui sont rattachés.

La société considère que les fonds commerciaux qu'elle contrôle ont une durée d'utilisation qui n'est pas limitée dans le temps. En effet, il n'existe pas de limitation d'ordre juridique, économique ou technique à l'exercice de l'activité de la société auprès de ses clients récurrents.

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires, à chaque clôture à compter de 2016, la société réalise un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur recouvrable de ces fonds commerciaux est toujours supérieure à la valeur comptable de ceux-ci.

Dans le cas inverse, une dépréciation est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

Les fonds commerciaux ne sont donc pas amortis.

Les tests de pertes de valeur sont réalisés en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable (actualisation de cash flow futurs ou valeur de marché). Les cash flows actualisés sont évalués à partir des budgets et prévisions sur une durée de 5 ans en prenant en compte une valeur terminale.

2.3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- | | |
|---|-------------------------|
| - Constructions : | 10 à 30 ans en linéaire |
| - Agencements et aménagements des constructions : | 5 à 10 ans en linéaire |
| - Installations techniques, matériel et outillage industriels : | 2 à 5 ans en linéaire |
| - Matériel de bureau et informatique : | 3 à 5 ans en linéaire |

2.4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'une provision lorsque leur valeur d'utilité le justifie. La valeur d'utilité est appréciée en fonction de la quote-part de capitaux propres détenus par Orapi SA d'une part, et d'autre part, sur les perspectives d'avenir basées notamment sur les cash-flow futurs actualisés devant être générés par la participation.

Les frais d'acquisition de titres sont comptabilisés en charge et sont déduits fiscalement sur 5 ans prorata temporis.

Les actions auto détenues dans le cadre des contrats de liquidité et de rachat sont classées en immobilisations financières et sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Elles donnent lieu à une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au cours de bourse observé le mois de la clôture.

2.5 - STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

Les stocks de la Société sont constitués de deux catégories suivantes :

- Matières Premières et Marchandises,
- En cours de production et produits finis.

Matières premières et marchandises

Les stocks de matières premières, emballages et marchandises sont évalués à leur prix d'achat. Leurs dépréciations sont évaluées au cas par cas en fonction des possibilités d'utilisation futures.

Encours et Produits finis

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes rattachables à la production, et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent.

Des dépréciations sont éventuellement constatées en fonction notamment des perspectives de ventes, des évolutions technologiques et plus généralement du risque lié à l'obsolescence.

2.6 - CREANCES ET DETTES

Les créances d'exploitation font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction du risque encouru, une provision pour dépréciation est constituée.

Les créances et dettes libellées en devises sont exprimées au cours du 31 décembre. Les écarts en découlant sont portés en "Ecart de conversion" à l'Actif ou au Passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

2.7 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières sont évaluées à leur coût d'acquisition ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

2.8 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux litiges, aux risques et aux charges en cours en application des dispositions de la réglementation du CRC 2000-06.

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins à moins équivalente attendue de celui-ci et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être faite.

Ces provisions couvrent :

- les provisions pour litiges sociaux et commerciaux
- les provisions pour risques fiscaux avérés
- les provisions pour perte de change
- les provisions pour retraites

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités de départ à la retraite sont provisionnées dans les comptes annuels.

3 - NOTES SUR LE BILAN

3.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations Incorporelles	31/12/2015	Augmentation	Diminution	Transfert	31/12/2016
Frais Etablissement	3				3
Recherche et développement	0				0
Brevets, Licences, Logiciels	2 596	336		209	3 141
Droit au bail	0				0
Fonds commercial et mali technique	5 339				5 339
Immos. Incorporelles en cours	0	310		-209	101
Autres immo incorporelles	717				717
Montants Bruts	8 655	646	0	0	9 301
Amortissements et Provisions					
Frais Etablissement	3				3
Recherche et développement	0				0
Brevets, Licences, Logiciels	1 752	449			2 201
Fonds commercial	0				0
Autres immo incorporelles	337	70			407
Montants des Amortis, et Provisions	2 092	519	0	0	2 611
Montants Nets	6 563	127	0	0	6 690

Les immobilisations en cours concernent essentiellement des logiciels.

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisés en charge de l'exercice est estimé à 1 274 K€ sur 2016.

Un contrat de recherche et développement portant sur le dépôt de formules biocides a été reconnu à l'actif sur 2013 pour une valeur brute de 700 K€.

Il est amorti selon le mode linéaire avec prorata temporis sur une période de 10 ans.

Le montant des amortissements enregistrés sur l'exercice est de 70 K€.

MALI TECHNIQUE DE FUSION CTH

Suite aux modifications apportées au règlement ANC n°2014-03, la société a maintenu l'intégralité de ce mali technique présent à l'actif de son bilan pour un montant 2 412 K€ au sein du poste « fonds commercial ».

En application du nouveau règlement ANC 2015-06, le fonds commercial a fait l'objet d'un test de dépréciation qui a permis de conclure à une valeur recouvrable supérieure à la valeur comptable.

3.2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations Corporelles	31/12/2015	Augmentation	Diminution	Transfert	31/12/2016
Terrains	105				105
Constructions	2 961	43			3 004
Installations techniques, matériel, outillage	3 837	40		172	4 049
Autres immobilisations corporelles	3 098	424	-62	112	3 572
Immobilisations en cours	39	571		-284	326
Avances et acomptes	0				0
Montants Bruts	10 040	1 078	-62	0	11 056
Amortissements et Provisions					
Constructions	1 550	226			1 776
Installations techniques, matériel, outillage	2 676	334			3 010
Autres immobilisations corporelles	1 780	352	-11		2 121
Avances et acomptes	0				0
Montants des Amortis, et Provisions	6 006	912	-11	0	6 907
Montants Nets	4 034	166	-51	0	4 149

Les immobilisations en cours concernent essentiellement des installations de matériel et outillage.

3.3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Immobilisations Financières	31/12/2015	Augmentation	Diminution	31/12/2016
Participations	55 226		-1 620	53 606
Autres titres immobilisés	295	152	-315	132
Prêts	14			14
Autres immobilisations financières	718	361	-283	796
Montants Bruts	56 253	513	-2 218	54 548
Amortissements et Provisions				
Participations	2 012	40		2 052
Autres titres immobilisés	82	29	-112	0
Prêts	13			13
Autres immobilisations financières	7			7
Montants des Amortis, et Provisions	2 114	69	-112	2 072
Montants Nets	54 139	444	-2 106	52 476

L'évolution de la valeur brute des titres de participation sur la période s'explique par la sortie en novembre 2016 des titres OH de 1 620 K€, vendus à Orapi Hygiène préalablement à l'opération de fusion-absorption de OH par Orapi Hygiène en date du 31 décembre 2016.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation concernent les titres suivants :

- Orapi Inc. : 210 K€ (provision reconduite depuis 2006)
- Orapi Applied Chemical Asie : 1 039 K€ (provision reconduite depuis 2008)
- Orapi Applied Netherlands : 400 K€ (provision reconduite depuis 2008)
- Orapi Espagne : 293 K€ (provision reconduite depuis 2011)
- Egiène : provision de 70 K€ (provision reconduite depuis 2015)
- Orapi Transnet Argentine : provision de 0.5 K€ (provision reconduite depuis 2015)
- Crescent (INS) : provision de 40 K€ comptabilisée sur 2016

Le poste « Autres titres immobilisés » correspond aux actions auto détenues.

Au 31 décembre 2016, les titres auto détenus par la société sont au nombre de 14 844 actions. Ils ont été valorisés à la valeur la plus faible entre le prix d'acquisition et le cours boursier moyen de décembre 2016.

Au 31 décembre 2016 ils font l'objet d'une reprise de provision pour dépréciation de - 112 K€.

Les autres immobilisations financières sont constituées de dépôts et cautionnements et des comptes espèces liés au contrat de liquidité et au contrat de rachat.

La variation du poste s'explique principalement par :

- le versement du nouveau dépôt de garantie pour les locaux de Saint-Vulbas et le remboursement de l'ancien dépôt
- les mouvements sur les comptes espèces liés au contrat de liquidité et au contrat de rachat.

3.4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET AUTRES OPERATIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Le détail des titres de participation est donné dans le "Tableau des filiales et participations" joint à la présente annexe. Cf. 5.12.

Filiales et autres entreprises liées	Montant 2016	Montant 2015
Immobilisations Financières		
Participations	53 606	55 225
Titres immobilisés Actions Propres	132	296
Prêts	0	0
Autres Immobilisations Financières	638	326
Créances		
Créances Clients	10 853	10 288
Autres créances /comptes courants	40 995	43 103
Provision sur créances / comptes courants	0	0
Dettes		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	2 738	4 951
Autres dettes / comptes courants	7 098	10 145

3.5 - STOCKS ET EN-COURS

Stock et en cours	31/12/2016	31/12/2015
Matières Premières et Autres Approvisionnements	1 982	2 262
Produits Intermédiaires et finis	9 188	10 220
Montants Bruts	11 170	12 482
Amortissements et Provisions		
Provision pour dépréciations Matières Premières	-249	-287
Provision pour produits Intermédiaires et finis	-1 085	-1 378
Montants des Amortis, et Provisions	-1 334	-1 665
Montants Nets	9 836	10 817

3.6 - CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Ventilation des créances et comptes de régularisation par échéance	31/12/2016	Montant à moins d'un an	Montant à plus d'un an et moins de cinq ans	Montant à plus de cinq ans
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Prêts	14	0	0	14
Autres immobilisations financières	796	139	0	657
Avances et acomptes fournisseurs	148	148	0	0
Clients douteux ou litigieux	58	58	0	0
Créances clients	11 066	11 066	0	0
Personnel et comptes rattachés	8	8	0	0
Organismes sociaux	12	12	0	0
Etat impôts et taxes	3 868	3 868	0	0
Groupe et associés	40 995	40 995	0	0
Débiteurs divers	5 815	5 815	0	0
Charges constatées d'avance	51	51	0	0
Charges à répartir et ECA	487	487	0	0
Montants Bruts	63 318	62 647	0	671

Le poste des débiteurs divers intègre les créances de CICE préfinancées auprès de BPI pour un montant total de 2 277 K€.

3.7 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

Nature	31/12/2016	31/12/2015
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	0	718
Montants Bruts	0	718
Amortissements et Provisions		
Provision pour dépréciation	0	0
Montants des Amortis, et Provisions	0	0
Montants Nets	0	718

3.8 - MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION DU RESULTAT

Nature	31/12/2015	Affectation n résultat 2015	Augment. de capital	Résultat 2016	Distrib. dividendes	Autres	31/12/2016
Capital	4 608		10				4 619
Dividendes	0						0
Prime d'émission	35 601		44				35 645
Prime d'apport	802						802
Réserve légale	461		1				462
Autres réserves	0						0
Report à nouveau	11 798	2 953					14 751
Résultat	2 953	-2 953		3 643			3 643
Amortissements dérogatoires	1 112					34	1 146
Montant Total	57 335	0	55	3 643	0	34	61 067

Le capital social d'Orapi SA a été augmenté en juillet 2016 de 4 608 344 € à 4 618 753 € suite à la création de 10 409 actions de valeur nominale 1 €.

Cette augmentation de capital a donné lieu à la comptabilisation d'une prime d'émission pour un montant total de 54 231 €.

Les frais d'augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission correspondante pour leur montant net d'impôt sur les sociétés tel que préconisé par les textes en vigueur (soit un montant de 9 361 €).

Par ailleurs, la prime d'émission a également fait l'objet d'un prélèvement pour dotation à la réserve légale de 10% pour un montant de 1 041 €.

Au 31 décembre 2016, le capital social est donc composé de 4 618 753 actions de valeur nominale de 1 €.

La colonne « Autres » correspond à la dotation nette aux amortissements dérogatoires sur les frais d'acquisition de sociétés : impact de +34 K€.

3.9 - PROVISIONS RISQUES ET CHARGES

Nature	31/12/2015	Dotation	Reprise Utilisation	Reprise Non utilisation	31/12/2016
Provision pour litiges sociaux	7	0	-7	0	0
Autres provisions	128	0	0	-18	110
Provision IDR	144	55	0	-39	160
Provision perte de change	13	0	0	-13	0
Montants Bruts	292	55	-7	-70	270
Dont exploitation	279	55	-7	-57	270
Dont financier	13	0	0	-13	0
Dont exceptionnel	0	0	0	0	0

Les autres provisions concernent principalement des coûts de destruction de stocks et divers litiges.

La société est partie à un certain nombre de litiges qui relèvent du cours normal de son activité. Les risques identifiés font l'objet de provisions dès lors qu'ils peuvent être évalués avec une précision suffisante.

INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Les estimations des engagements au titre des régimes à prestations définies (indemnités de départ à la retraite) sont calculées annuellement selon la méthode des unités de crédits projetées. Ces estimations reposent sur des hypothèses actuarielles qui intègrent la probabilité de durée du service futur du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel ; les engagements correspondants sont actualisés.

Les hypothèses actuarielles retenues pour l'exercice 2016 sont les suivantes :

- Départ volontaire
- Date de départ : 65 ans (idem 2015)
- Taux d'actualisation : 1.50% (vs. 1.90 % en 2015)
- Revalorisation annuelle des salaires : 2,0 % (idem 2015)
- Table de mortalité : INSEE 2015 (idem 2015)
- Turnover : par tranches d'âge et par catégories socio-professionnelles (CSP : VRP, ouvriers / ETAM, cadres)

Les écarts actuariels sont enregistrés intégralement en résultat.

Le montant des engagements de retraite actualisés et comptabilisés au 31 décembre 2016 s'élève à 159 899 €.

Les mouvements de l'exercice se décomposent comme suit :

- Coût des services rendus : 27 425 €
- Coût financier : 2 728 €
- Ecarts actuariels : - 7 345 €
- Reprise liée aux départs : - 6 482 €

3.10 - AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION D'ACTIFS

Nature	31/12/2015	Dotations	Reprises	31/12/2016
Exploitation	1 722	0	-332	1 390
Provision Stocks et en-cours	1 665	0	-332	1 333
Provision Clients	57			57
Provision pour dépréciation Autres débiteurs	0			0
Financier	2 114	69	-112	2 072
Provision dépréciation titres de participation	2 012	40	0	2 052
Provision Autres titres immobilisés	82	29	-112	0
Provision Prêts	13			13
Provision Autres immobilisations financières	7			7
Montants	3 836	69	-444	3 462

3.11 – EMPRUNTS, DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

Ventilation des emprunts et dettes par échéance	31/12/2016	Montant à moins d'un an	Montant à plus d'un an et moins de cinq ans	Montant à plus de cinq ans
Emprunt obligataire	9 058	58	9 000	0
Etablissements de crédits (emprunts)	35 947	8 823	23 838	3 286
Concours bancaires	2 135	2 135		
Dépôts et cautionnements reçus	48	48		
Groupe et Associés	7 098	7 098		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 650	8 650		
Dettes fiscales et sociales	1 694	1 694		
Autres dettes	7 949	7 949		
Produits constatés d'avance et ECP	1 738	1 738		
Montants Bruts	74 317	38 193	32 838	3 286

Emprunts souscrits au cours de l'exercice : 7 058 K€ se décomposant comme suit :

- Emprunt bancaires : 4 781 K€
- Emprunts BPI (préfinancement CICE) : 2 277 K€
- Billet trésorerie renouvelable : 0 K€

Remboursements effectués au cours de l'exercice : 5 858 K€

Détail des financements obtenus sur l'exercice :

Sur l'exercice 2016, la société a préfinancé auprès de BPI ses créances de CICE suivantes nées dans le cadre de l'intégration fiscale :

- En 03/2016, créance de CICE au titre de l'exercice 2013 pour 567 K€
- En 03/2016, créance de CICE au titre de l'exercice 2014 pour 903 K€
- En 07/2016, créance de CICE au titre de l'exercice 2015 pour 807 K€.

La trésorerie reçue au titre des prêts accordés par BPI a été comptabilisée en contrepartie d'une dette financière envers ce même établissement.

Les créances de CICE cédées initialement détenues envers l'Etat ont été remplacées par des créances vis à vis de BPI.

Sur l'exercice a eu lieu le déblocage de la Tranche A2 de l'emprunt bancaire destiné à financer l'acquisition du capital de la société Pro Hygiène Services réalisée en janvier 2015

Il s'agit d'une tranche amortissable annuellement sur 4 ans de 7,7 M€ débloquée à hauteur de :

- 1,1 M€ en 01/2016
- 2,2 M€ en 12/2016

La société a également obtenu au cours de l'année 2016 des lignes de crédit court terme auprès de divers établissements financiers, destinées à financer ses investissements pour un montant total de 1,5 M€.

A la clôture de l'exercice, la situation en matière de covenants financiers est la suivante :

Capital emprunté (K€)	Solde au 31/12/2016 (K€)	Emprunts sans covenants	Emprunts avec covenants pour lesquels un <i>waiver</i> a été obtenu en 2016	Emprunts avec covenants respectés à la clôture
3 761	626		x	
2 500	556	x		
16 500	7 751		x	
500	339	x		
8 700	7 929		x	
12 000	12 000		x	
5 000	5 000		x	

Les frais d'émission d'emprunt bancaires et obligataires sont comptabilisés en charges à répartir et sont amortis sur la durée des emprunts concernés selon le mode linéaire comme préconisé par les textes en vigueur.

Les amortissements sont comptabilisés en exploitation.

Le poste « Autres dettes » est essentiellement composé de dettes de crédit-vendeurs liées à l'acquisition des sociétés Argos et PHS.

3.12 - CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

Détail des produits à recevoir	31/12/2016	31/12/2015
Créances clients et compte rattachés	3 274	2 985
Autres créances	1 450	451
Total général	4 724	3 436

Détail des charges à payer	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	199	215
Emprunts et dettes financières divers	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 587	3 990
Dettes fiscales et sociales	775	582
Autres dettes	49	105
Total général	3 610	4 892

4 - NOTES SUR LE RESULTAT

4.1 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation du Chiffre d'affaires net	France	Etranger	Total
Ventes de Marchandises	148	109	257
Production vendue biens	42 915	2 801	45 716
Production vendue services	13 419	1 151	14 570
Total général	56 482	4 061	60 543

4.2 - CHARGES ET PRODUITS RELATIFS AUX ENTREPRISES LIEES

Charges et produits relatifs aux entreprises liées	Montant 2016	Montant 2015
Produits		
C.A Marchandises et Production de biens	45 779	47 190
C.A Productions de Services	14 449	12 285
Produits sur Compte Courant	455	345
Produits de participation	1 920	1 900
Reprise provision sur créances ou titres	112	1
Produit cession actifs financiers	620	186
	1	1
Charges		
Achats	20 640	23 529
Charges sur Compte Courant	95	90
Provision sur créance ou titres	69	71
Valeur comptable immob. financières cédées	1 620	500

Transactions avec les parties liées

Les principales relations entre Orapi SA et ses filiales peuvent être de nature suivante :

- Achats ou ventes de produits finis
- Prestations de services données ou reçues
- Contrats de location
- Transferts dans le cadre d'accords de financement ou de gestion de trésorerie
- Fourniture de garanties ou de sûretés.

Dans leur nature, ces transactions sont considérées comme courantes et elles sont réalisées à des conditions habituelles au sein d'un groupe.

De même la convention de prestations de services conclue entre Orapi SA et sa maison-mère MG3F en matière d'assistance financière, administrative, commerciale et Direction a été conclue aux conditions de marché.

4.3 - RESULTAT FINANCIER

Détails du Résultat financier	31/12/2016	31/12/2015
Produits de participations	1 920	1 900
Revenus sur comptes courants	455	344
Autres intérêts et produits assimilés	658	1
Reprise de provisions	124	1
Différences positives de change	0	1
Produits nets sur cessions de V.M.P	9	3
Sous total des produits financiers	3 167	2 250
Dotations aux provisions	69	135
Intérêts et charges assimilées	2 025	2 967
Différences négatives de change	40	4
Charges sur cessions de V.M.P	148	32
Sous total des charges financières	2 283	3 138
Total Résultat Financier	884	-888

Les intérêts et charges assimilés correspondent essentiellement aux intérêts sur emprunts bancaires.

Les dotations aux provisions concernent les titres de participations pour 40 K€ et les actions auto-détenues pour le solde soit 29 K€.

Les produits de participation correspondent aux dividendes reçus des filiales.

Le poste « Autres intérêts et produits assimilés » comprend le produit lié à l'activation de la clause de retour à meilleure fortune sur abandon de créance octroyé en 2015 par Orapi SA à sa filiale Chimiotechnic Vénissieux pour 658 K€.

Les reprises de provision concernent les actions auto-détenues pour 111 K€ et les écarts de conversion pour le solde soit 13 K€.

4.4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

Détails du Résultat Exceptionnel	31/12/2016	31/12/2015
Produits sur opérations de gestion	8	0
Produits sur opérations en capital	1 682	1 261
Reprises sur dépréciations, prov. et transferts de charges	6	39
Sous total des produits exceptionnels	1 696	1 300
Charges sur opérations de gestion	0	0
Charges sur opérations en capital	1 671	505
Dotations aux amort., dépréciations et provisions	40	40
Sous total des charges exceptionnelles	1 711	545
Total Résultat Exceptionnel	-15	755

Les dotations exceptionnelles concernent les amortissements dérogatoires pour 40 K€.

Les produits et charges sur opération en capital concernent essentiellement :

- la cession des titres OH à Orapi Hygiène ayant dégagée une plus-value nulle,
- et dans une moindre mesure la cession d'actifs corporels ayant dégagée une plus-value nette de 11 K€.

4.5 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Les sociétés françaises Orapi SA, Orapi International, DACD, Chimiotecnic Vénissieux, Orapi Europe, Proven Orapi Group, Orapi Hygiène (ex Argos Hygiène), PHEM, Sodex Hexotol et Atoll sont intégrées fiscalement.

Au 1^{er} janvier 2016, ont été également intégrées les sept sociétés suivantes : OH, Orapi Hygiène Nord, Orapi Hygiène Ile de France, Orapi Hygiène Ouest, Orapi Hygiène Sud-Ouest, Orapi Hygiène Est, Orapi Hygiène Sud Est.

Ces sociétés ont ensuite été fusionnées sur l'exercice 2016 dans la société Orapi Hygiène, elle-même membre de l'intégration fiscale.

Orapi SA est également tête de consolidation du groupe Orapi.

La convention d'intégration est basée sur un principe de neutralité.

Les déficits reportables de l'intégration fiscale incluant le déficit de l'exercice se montent à 13 450 K€ au 31 décembre 2016.

La répartition de l'impôt dans le cadre de l'intégration fiscale se décompose de la façon suivante au 31 décembre 2016 :

Entités	Résultat avant impôt	Déficit reportable utilisé	Impôt société et crédits d'impôts	Participation & forfait social	Résultat net
CTV	37	0	18	0	55
DACD	574	0	-165	-58	351
ORAPI EUROPE	183	0	-76	0	108
ORAPI INTERNATIONAL	268	0	-89	0	179
ORAPI SA	3 721	0	-78	0	3 643
PROVEN ORAPI GROUP	1 103	0	-324	-155	624
PHEM	236	0	-54	-25	157
ORAPI HYGIENE (Ex Argos)	-11 095	0	1 324	0	-9 771
ATOLL	15	-1	-5	0	11
SODEX HEXOTOL	-193	0	26	0	-167
Montants Bruts	-5 151	-1	577	-238	-4 811

Ventilation de l'impôt sur les sociétés pour ORAPI SA :

Ventilation de l'impôt sur les bénéficiaires	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	3 737	-78	3 659
Résultat exceptionnel	-16	0	-16
Participation	0	0	0
Résultat net	3 721	-78	3 643

5 - ENGAGEMENT HORS BILAN ET AUTRES INFORMATIONS

5.1 – OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

En novembre 2010, ORAPI SA a mis en place un swap à caractère de couverture de taux d'intérêts sur un emprunt bancaire à taux variable qu'elle avait souscrit.

En mai 2011, la société a mis en place un nouveau swap présentant les mêmes caractéristiques.

En mai 2012, la société a mis en place 2 nouveaux swaps supplémentaires présentant les mêmes caractéristiques.

Sur les exercices 2013 et 2014, la société n'a pas mis en place de nouveau contrat de swap.

En avril 2015, la société a mis en place un nouveau contrat de swap de même nature que les précédents.

Depuis cette date, aucun nouveau contrat n'a été mis en place.

Le nominal de chaque swap est égal au capital restant dû de l'emprunt à la date de signature des contrats et la durée du swap correspond à la durée restante de l'emprunt ce qui permet de les qualifier d'instruments de couverture.

Le taux du swap s'entend hors marge bancaire.

Taux du swap	Capital d'origine de l'emprunt	Capital restant dû à la date de mise en place du swap	Montant notionnel du swap	Date de mise en place du swap	Date d'activation du swap (à terme échu)	Echéances	Dernière échéance	Capital restant dû au 31/12/2016
2,26%	2 842	2 702	2 702	nov.-10	mars-11	trimestrielle	juin-17	469
2,52%	2 500	2 500	2 500	mai-11	août-11	trimestrielle	mai-18	556
1,16%	8 000	8 000	8 000	mai-12	janv-13	trimestrielle	avr-19	7 751
1,16%	8 500	8 500	8 500	mai-12	janv-13	trimestrielle	avr-19	
0,47%	5 400	5 400	5 400	avr-15	avr-15	trimestrielle	janv-22	7 929

Données en K€

5.2 - CREDIT BAIL

Crédit Bail (en K€)	Immobilier	Matériel	Immobilier	Matériel
	2016		2015	
Valeur d'origine	1 200	154	1 200	154
<i>dont terrain</i>	135	0	135	0
Amortissement exercice	71	0	71	0
Amortissement cumulé	521	154	450	154
Valeur nette	679	0	750	0
Redevances payées				
Cumuls exercices antérieurs	869	173	732	173
Exercice	137	0	137	0
Total	1 006	173	869	173
Redevances restant à payer				
A un an au plus	137	0	137	0
A + un an et 5 ans au plus	330	0	436	0
A + de 5 ans	0	0	31	0
Total	467	0	604	0
Valeur résiduelle	0	0	0	0
Montant pris en charge dans l'exercice	137	0	137	0

5.3 - ETAT DES HYPOTHEQUES ET NANTISSEMENTS

Entité	Dettes	Type de garantie	Date de départ	Date d'échéance	Montant nanti au 31/12/2016
Orapi SA	Emprunt CIC	Nantissement fonds de commerce	oct-10	sept-17	134
Ex OCH	Emprunt CIC Tranche B1	Nantissement titres Chiminvest	oct-10	sept-17	205
Ex OCH	Emprunt CIC Tranche B2	Nantissement titres Chiminvest	nov-11	sept-17	130
Orapi SA	Emprunt CA	Nantissement fonds de commerce	mai-11	mai-18	268
Orapi SA	Emprunt BRA	Nantissement fonds de commerce	mai-11	mai-18	288
Orapi SA	Emprunt CACE	Nantissement actions société non cotée	mai-12	avr-19	7 551
Orapi SA	Emprunt BRA	Nantissement titres société non cotée	juil-14	juil-21	339
Orapi SA	Emprunt CA	Nantissement titres société non cotée	sept-14	août-21	346
Orapi SA	Emprunt BNP	Nantissement fonds de commerce	janv-14	janv-19	230
Orapi SA	Emprunt SG	Nantissement titres société non cotée	janv-15	janv-23	7 929
Orapi SA	Emprunt BNP	Nantissement fonds de commerce	déc-15	nov-20	864
Orapi SA	CBI BPI	Nantissement titres société non cotée	sept-16	Sept-28	6 971
		Total Immobilisations Incorporelles et financières			25 455
Orapi SA	Emprunt BRA	Nantissement immobilisation corporelle	févr-05	févr-10	20
		Total Immobilisations corporelles			20

Entité	Type de garantie	Date de départ	Date d'échéance	Montant au 31/12/2016
Orapi SA	Caution solidaire crédit Banque Populaire société MHE	févr-15	févr-25	72
Orapi SA	Caution solidaire prêt trésorerie Banque Populaire société MHE	févr-15	mars-16	28
Orapi SA	Caution solidaire crédit banque Populaire société MHE	févr-15	févr-25	180
Orapi SA	Caution administrative et fiscale droits de douane	15 févr-	indéterminé	60
Orapi SA	Caution solidaire crédit BNP société Chimiotecnich Vénissieux	janv-16	janv-21	441
	Total cautions			781

Autre engagement : Abandon de créance consenti à la filiale Chimiotecnich Vénissieux

Compte tenu des résultats déficitaires passés de sa filiale Chimiotecnich Vénissieux, et en considération de son intérêt dans le rétablissement de la situation de sa filiale, la société Orapi a donné son accord en date du 30 novembre 2015 pour abandonner partiellement la créance qu'elle détient à l'encontre de sa fille, à concurrence de la somme de 1 180 000 €.

Cet abandon de créance a été comptabilisé en charge financière dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il est expressément convenu que cet abandon est consenti sous la condition résolutoire :

- D'un retour à meilleure fortune
- Ou de la cessation ou cession totale ou partielle d'activité de la société Chimiotecnich Vénissieux.

En conséquence, au cas de retour à meilleure fortune de la société Chimiotecnich Vénissieux, c'est-à-dire lorsque la situation nette de la société Chimiotecnich Vénissieux sera supérieure ou égale au capital social, la société Chimiotecnich Vénissieux s'engage à réinscrire, en tout ou partie, au passif de son bilan, la créance abandonnée que détenait la société Orapi à son encontre, étant précisé que le total de capitaux propres minimum à atteindre s'entend compte tenu de la réinscription de la créance abandonnée de la société Orapi.

De même, en cas de survenance de la cessation totale ou partielle d'activité de la société Chimiotecnich Vénissieux, cette dernière s'engage à réinscrire au passif de son bilan la créance abandonnée que détenait la société Orapi à son encontre.

Néanmoins, au-delà d'une durée de dix ans à compter du jour de l'abandon soit le 30 novembre 2025, si le retour à meilleure fortune tel que défini ci-dessus, ne survenait pas, ou en l'absence de survenance d'un des événements susvisés, la condition résolutoire ne trouverait plus à s'appliquer.

Au 31 décembre 2016, la clause de retour à meilleure fortune liée à cet abandon de créance a été activée pour la première fois pour un montant de 658 K€.

Ce produit a été comptabilisé en résultat financier chez Orapi SA.

5.4 - EMISSION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (stock options)

L'évolution des stocks options est la suivante (en euros) :

Options de souscription d'actions	En nombre	Valeur unitaire	Valeur totale	Date limite d'exercice
Capital : nombre d'actions à la clôture	4 618 753			
Nombre d'options à l'ouverture	60 000	13.20	792 000	2016
Nombre d'options attribuées durant l'exercice	0	na	0	na
Nombre d'options exercées durant l'exercice	0	na	0	na
Nombre d'options déchues durant l'exercice	0	na	0	na
Nombre d'options expirées durant l'exercice	60 000	13.20	792 000	2016
Nombre d'option en circulation à la clôture	0	0	0	Na
Nombre d'option exerçables	0	0	0	Na

Plan de stocks options attribué en 2010

Concernant le plan d'option attribué en 2010 (60 000 actions), le prix d'exercice des options est égal à la moyenne des 20 derniers cours de l'action à la date d'attribution soit 13.20 € par action. La période d'acquisition est de 4 ans.

Le Groupe n'a aucune pratique passée de dénouement en trésorerie.

Les paramètres utilisés pour l'évaluation du plan de stock options attribuées en 2010 sont :

- Taux de dividendes attendu : 1,89%
- Volatilité attendue : 32,43%
- Taux d'intérêt sans risque : 3,06%
- Durée de vie attendue de l'option : 5 ans
- Prix d'exercice moyen pondéré : 13,20 €

Levée d'option de l'exercice 2016

Néant.

Levée d'option après le 31/12/2016

Néant.

5.5 – PLAN D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

N/A.

5.6 - ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

Nature	Montant	Impôt
Frais d'acquisition de titres	-7	-2
Congés payés	-350	-117
Effort construction	-15	-5
Organic	-63	-21
Provision retraite	-55	-18
Provision sur stocks	-21	-7
Autres provisions	-13	-4
Dons mécénat	-275	-165
TOTAL	-799	-340

5.7 - EFFECTIF

Nature	TOTAL 2016	TOTAL 2015
Effectif au 31 décembre		
Cadres	31	25
Employés	67	61
Total Effectif	98	86

5.8- CONGE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Depuis le 1er janvier 2015, le compte personnel de formation (« CPF ») se substitue au droit individuel à la formation (« DIF »).

Les coûts de formation au titre du CPF sont désormais financés par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (« OPCA ») auquel les cotisations pour la formation professionnelle ont été versées. La Société n'a donc plus d'engagement à ce titre depuis le 1er janvier 2015.

5.9 – AUTRES INFORMATIONS

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), s'élève pour l'exercice à 112 K€.

La société a opté pour une comptabilisation du crédit d'impôt en diminution des charges de personnel.

Le CICE perçu au titre de l'exercice 2015 se montant à 85 K€ a été utilisé pour soutenir la compétitivité de la société à travers des efforts en matière d'investissement, de recherche et de reconstitution de son fonds de roulement.

5.10 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le montant des rémunérations allouées aux organes de direction d'Orapi SA, mandataires sociaux, s'élève à 0 K€.

5.11 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La société Orapi SA a reçu en date du 19 janvier 2017 un avis de contrôle fiscal pour les exercices 2014 et 2015.

5.12 - TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS en K€ (filiales détenues au 31 décembre 2016)

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Capitaux propres	Quote part de capital détenue en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par Orapi SA	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par Orapi SA dans l'exercice
ORAPI EUROPE *	1 696	1 673	3 477	100	3 359	3 359	0	30 131	108	500
ORAPI INTERNATIONAL *	74	92	344	100	74	74	0	2 400	178	170
ORAPI PACIFIQUE	0	121	223	100	51	51	0	878	102	100
ORAPI INC **	2 139	-1 399	686	100	1 982	1 772	116	2 315	-71	0
ORAPI Italie	10	90	190	100	10	10	73	1 730	90	0
ORAPI NORDIC	200	-1 435	-1 230	100	852	852	1 477	5 354	5	0
ORAPI ASIA	669	2 680	3 859	100	3 279	2 240	0	6 276	509	0
ORAPI APPLIED BENELUX	84	260	391	100	2 558	2 158	0	2 647	47	0
ORAPI APPLIED SPAIN	0	0	0	100	293	0	0	0	0	0
ORAPI APPLIED LIMITED (UK)	12	2 218	2 508	100	2 238	2 238	659	9 228	278	0
DACD*	1 500	1 276	3 127	100	4 663	4 663	2 493	13 718	351	500
CHIMIOTECHNIC VENISSIEUX *	100	-37	118	100	452	452	2 177	19 577	55	0
PROVEN ORAPI GROUP *	171	46	841	100	2 500	2 500	0	29 319	623	500
IPLA	20	-234	-207	10	2	2	0	1 156	7	0
ORAPI TRANSNET Espagne	10	-36	15	100	10	10	700	1 301	40	0
TECHNIK TOOLS SA	NC	NC	NC	10	30	30	0	NC	NC	0
ORAPI TRANSNET Argentine	0.5	-11	-21	100	0.5	0.5	0	0	-10	0
ORAPI TRANSNET Pologne	9	92	209	90	9	9	170	1 550	107	0
ORAPI HYGIENE (ex-ARGOS) *	25 000	-9 339	5 890	100	25 000	25 000	32 519	125 552	-9 771	0
ORAPI Continental Industries Ltd Nigeria	100	NC	NC	30	30	30	0	NC	NC	0
GARCIN BACTYNIL ALGERIE	NC	NC	NC	16	8	8	0	NC	NC	0
PHEM *	52	197	406	100	6 046	6 046	0	8 431	157	150
EGIENE	50	-50	-22	35	70	70	0	0	-22	0
CRESCIENT	NC	NC	NC	5	80	40	0	NC	NC	0
ORAPI MIDDLE EAST	26	-34	53	51	11	11	0	1 317	61	0

* Orapi Europe, Orapi International, DACD, Proven Orapi Group, Chimiotechnic Venissieux, ORAPI HYGIENE et PHEM sont intégrées fiscalement avec Orapi SA

** Orapi INC est une holding en Amérique. Les chiffres correspondent à la sous-consolidation américaine

NC : donnée non communiquée car non obtenue